



"Vers une stratégie européenne d'économie circulaire"

Cheneviere, Cédric

Abstract

Présentation de la stratégie européenne (Commission Barroso, Commission Juncker, Parlement européen) en matière d'économie circulaire

Document type : *Communication à un colloque (Conference Paper)*

Référence bibliographique

Cheneviere, Cédric. *Vers une stratégie européenne d'économie circulaire*. L'économie circulaire des déchets-ressources (Namur, du 22/10/2015 au 23/10/2015).

Vers une stratégie européenne d'économie circulaire

Guy Block & Cédric Cheneviere



Janson
BAUGNIET

Plan

1. Programme « *zéro déchet* » (Commission Barroso)
2. « *Nouvel élan* » (Commission Juncker)
3. Position du Parlement européen
4. Propositions de la Commission européenne

1. Programme « zéro déchet » (Commission Barroso)

Constats :

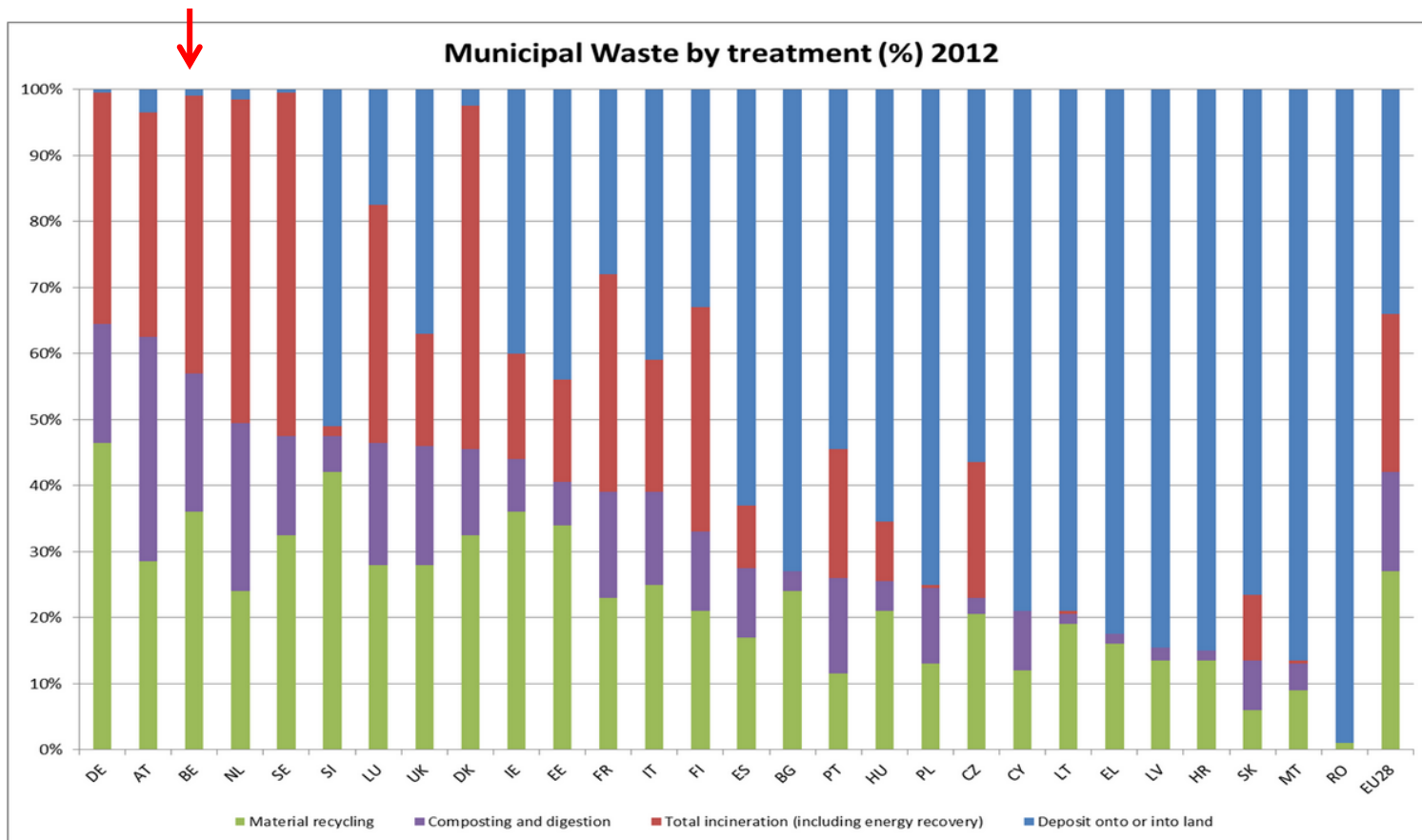
- Économie mondiale consomme 1,5 planète par an (2 planètes d'ici 2030 en cas d'inaction)
- Europe est plus dépendante des ressources importées que toute autre région dans le monde

S'agissant spécifiquement des déchets :

- 492 kg de déchets ménagers/personne/an dans l'UE (2012)
- Fortes disparités : 279 kg (Estonie) – 668 kg (Danemark)
- Simple enfouissement très répandu
- Belgique est, en comparaison, une bonne élève

1. Programme « zéro déchet » (Commission Barroso)

Constats :

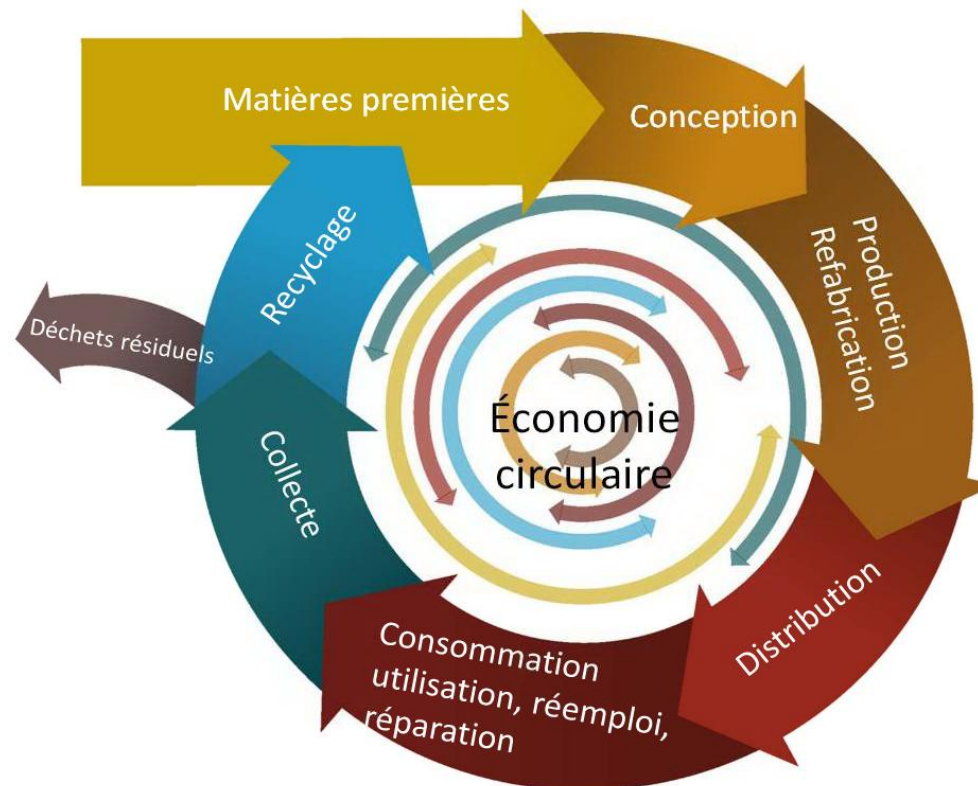


Source : MEMO/14/450, p. 5

1. Programme « zéro déchet » (Commission Barroso)

Principales propositions de la Commission européenne (2014) :

- Améliorer la conception et l'innovation au service d'une économie circulaire



Source : COM(2014) 398 final, p. 6

1. Programme « zéro déchet » (Commission Barroso)

Principales propositions de la Commission européenne (2014) :

- Moderniser la politique des déchets et considérer les déchets comme des ressources (« *boucler la boucle* ») :
 - Définir des objectifs chiffrés pour évoluer vers une société du recyclage
 - Plus de mise en décharge de déchets recyclables d'ici 2025
 - Recyclage : déchets ménagers (70 %) & déchets emballage (80 %)
 - Suppression quasi totale des mises en décharge d'ici 2030 (5 %)
 - Simplifier et repenser la législation relative aux déchets
 - Défis posés par certains déchets (gaspillage alimentaire, substances dangereuses, etc.)

2. « Nouvel élan » (Commission Juncker)

Programme de travail pour l'année 2015 (16/12/2014) :

« Une législation de l'UE bien rédigée et mise en œuvre efficacement peut avoir une incidence majeure sur l'emploi, la croissance et l'innovation. Les éco-industries et l'éco-innovation représentent actuellement un tiers du marché mondial des technologies vertes, soit un montant d'un billion d'euros, appelé à doubler d'ici 2020. **La proposition révisée relative à l'économie circulaire renforcera cette tendance et contribuera ainsi à la croissance verte.** Dans ce domaine, il importe que nous nous mettions d'accord sur des objectifs communs, reflétant un niveau d'ambition adéquat, quant aux résultats souhaités, tout en nous montrant moins normatifs en ce qui concerne les moyens que les États membres peuvent utiliser pour y parvenir. Les propositions devraient ainsi pouvoir être transformées plus facilement en actions concrètes sur le terrain » (COM(2014 910 final, p. 6)

« **Retrait et remplacement, d'ici la fin 2015, par une nouvelle proposition, plus ambitieuse, visant à promouvoir l'économie circulaire** » (COM(2014 910 final, annexe 2, p. 9)

→ Raisons : (1) trop centré sur les déchets / (2) meilleure législation

2. « Nouvel élan » (Commission Juncker)

Réaction négative du Comité des Régions (12/02/2015) :

« [Le Comité est] **vivement préoccupé par l'annonce, au mois de décembre, de l'intention de la Commission de retirer la proposition législative modifiant plusieurs directives sur les déchets, visant à promouvoir une économie circulaire**; considère que la proposition, sur laquelle les différentes institutions de l'UE et les acteurs concernés ont travaillé sans relâche, représente, dans l'ensemble, un **compromis équilibré**; rappelle, dans ce contexte, les messages clairs de soutien en faveur de la poursuite du processus législatif envoyés par le Parlement européen et le Conseil, ainsi que par de nombreuses parties prenantes »

« [Le Comité] prend acte, dans ce contexte, de l'intention de la Commission européenne de présenter, d'ici la fin 2015, un ensemble de propositions «meilleures» et «plus ambitieuses»; **exprime néanmoins des doutes sérieux** sur la possibilité de dégager des compromis sensiblement améliorés sur un grand nombre de questions complexes dans un délai aussi bref; [...] recommande dès lors de ne pas perdre de temps, mais de continuer à **essayer d'améliorer les propositions de la Commission dans le cadre de la procédure législative déjà engagée** » (avis 2015/C 140/08)

3. Position du Parlement européen (juin/juillet 2015)

Le **Parlement européen** :

- Soutient le passage « *vers une société zéro déchet* »
- Demande une révision de la législation relative à l'écoconception (+ mesures relatives à l'obsolescence programmée)
- Appelle de ses vœux un « *changement systémique* » découplant la croissance de l'utilisation des ressources

3. Position du Parlement européen (juin/juillet 2015)

Principaux gains estimés (sur la base des textes de 2014)

- 180.000 emplois directs nouveaux dans le secteur des déchets
 - difficilement délocalisables en dehors de l'UE
- Au total, 2 millions d'emplois nouveaux (mais aussi des pertes d'emplois dans certains secteurs...)
- Réductions des besoins en intrants de 17 à 24 %
- Meilleure utilisation des ressources pourrait représenter une économie nette potentielle de 600 milliards d'euros/an
- Hausse du PIB européen de 1 %
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 2 à 4 %

4. Propositions de la Commission (fin 2015 ?)

Consultation publique (28/05/15 – 20/08/15) sur « *les principales options envisageables pour l'élaboration d'une nouvelle approche ambitieuse en matière d'économie circulaire* »

« *Les **choix stratégiques** dans l'élaboration d'une économie circulaire compétitive en Europe ne se limiteront pas à la **gestion des déchets** et porteront sur l'ensemble du **cycle de vie des produits** en tenant compte de la situation dans tous les États membres, ce qui inclut des mesures relatives à la **conception intelligente** des produits, à leur **réutilisation** et à leur **réparation**, au **recyclage**, à la consommation durable, à la politique des déchets, aux niveaux de recyclage, à l'**utilisation intelligente des matières premières**, à la mise en place de marchés plus solides pour les matières premières secondaires ainsi que des mesures sectorielles spécifiques* »

« *Le **paquet à venir** adoptera une approche cohérente reflétant pleinement les interactions et interdépendances tout au long de la chaîne de valeur. Il inclura une **proposition de révision de la législation sur les déchets** et une communication définissant un **plan d'action pour l'économie circulaire*** » (IP/15/5049)

4. Propositions de la Commission (fin 2015 ?)

Roadmap on Circular Economy Strategy (avril 2015) :

The main policy objective is to create conditions for the development of a circular economy by addressing barriers and enabling the development of new markets and business models. This objective should be pursued in a more ambitious, concrete and effective way, in areas where the EU has a clear added value, thus bringing in economic, social, and environmental benefits resulting from optimised use of resources in the EU: in particular, the creation of jobs and economic value in the EU, an improved situation for consumers, increased access to raw materials, avoided pollution, and slower resource depletion.

This includes a more effective approach on waste, taking into account the discrepancies between Member States in terms of waste management and addressing the problems on the ground, and aiming in general at decreasing residual waste while increasing the use of secondary raw materials in the EU economy.

On the circular economy at large, an action plan will identify key measures across the value chain. Specific areas of intervention could include, but are not limited to: materials production and use, product design, distribution, use (consumption) phase, public procurement, labelling and product information, waste management, development of markets for secondary raw materials (e.g. organic fertilizers), improving framework conditions in priority sectors such as sustainable chemical production, bio-economy, extraction of secondary raw materials, food, construction, plastics, critical raw materials (including phosphorus), water use, and improving cross-sectoral cooperation, e.g. by the promotion of industrial symbiosis, repair and re use and enabling the development of new business models. Illegal flows of waste, including hazardous waste, are also a particular concern.

Research and innovation will need to be encouraged in order to effectively take these opportunities forward.

An effective financing and support framework for the circular economy will need to underpin these objectives.

Finally, the strategy should allow appropriate monitoring of progress.

4. Propositions de la Commission (fin 2015 ?)

Roadmap on Circular Economy Strategy (avril 2015) :

The new approach to the circular economy will contain a number of elements with different level of maturity. It will consist of two main elements: (i) a revised proposal on the waste review, (ii) a Communication explaining the rationale behind the approach accompanied by an action plan addressing the full circle and including a list of actions in each pillar of intervention with precise deadlines to be followed-up by the Commission. A broad spectrum of policy options will be assessed with a view to identifying areas for priority action. Options analysed will include a mix of legislative, non-legislative, and financial instruments which are best suited to each pillar of intervention. Each option shall be assessed on the basis of effectiveness, subsidiarity, and proportionality with regard to the main policy objective in order to ensure that only those options that are likely to make a significant contribution to the objective are retained. Barriers to the circular economic model arising from EU legislation will be examined and addressed as a matter of priority.

4. Propositions de la Commission (fin 2015 ?)

Conclusions (provisaires)

- Programme encore flou, car les projets de texte ne sont pas encore disponibles (seules quelques informations sont connues)
- Objectifs et gains annoncés en 2014 seront-ils confirmés ?
- Accueil mitigé de la part des ONG et des milieux industriels
- Quelles suites ?
 - Procédure législative (Parlement européen + Conseil)
 - Intervention des parlements nationaux et des comités d'avis

Merci de votre attention

Guy Block & Cédric Cheneviere





CABINET D'AVOCATS

Janson
BAUGNIET

***Chaussée de La Hulpe 187 Terhulpsesteenweg
1170 Bruxelles
www.janson.be***

Laurence Hage
Associée

Phone: +32 2 663 07 98
Fax: +32 2 675 30 31
l.hage@janson.be

Guy Block
Associé et chef du département

Tel (direct): +32 2 663 07 24
Tel (secrétaire): +32 2 663 07 23
GSM: +32 477 22 70 31
Fax: +32 2 675 30 31
g.block@janson.be

Kris Wauters
k.wauters@janson.be

Michel Vandersmissen
m.vandersmissen@janson.be

Christophe Rolain
ch.rolain@janson.be

Laurent Thiry
l.thiry@janson.be

Herbert Delahaije
h.delahaye@janson.be

Alexandra de Hulst
a.dehulst@janson.be

Cédric Cheneviere
c.cheneviere@janson.be

Alexandre Fraikin
a.fraikin@janson.be

Cécile Van Vyve
c.vanvyve@janson.be

Jelle Derammelaere
j.derammelaere@janson.be

Anatole Boute
a.boute@janson.be

Ann-Sophie Vanwinsen
as.vanwinsen@janson.be

Adrien Fourrez
a.fourrez@janson.be

Département ÉNERGIE & TRANSPORT